



Bruxelles, le 3 février 2022

CM 1496/22

MI
ECO
ENT
UNECE

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant: Adriana RAJNOHOVA
Aleksandrs PINKASS
motorvehicles@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32.(0)2-281.2890 | 8433

Objet: GROUPE DE TRAVAIL Harmonisation Technique (Véhicules à Moteur)

Date: 11 février 2022

Heure: 9:45

Lieu: CONSEIL
BÂTIMENT JUSTUS LIPSIUS
Rue de la Loi 175, 1048 BRUXELLES

Format: 1+1 pour les délégations, 2+2 pour la Présidence, la Commission et le SGC

La réunion se déroulera dans la "zone certificat COVID". Le corridor où se situe la salle de réunion ne sera accessible que sur présentation du certificat COVID. Si vous n'en possédez pas, vous pourrez vous rendre au Service Médical du SGC pour un test rapide (salle JL 00 GM 20 entre 8h30 et 10h00). Veuillez noter qu'il faut environ 40 minutes pour effectuer le test et obtenir les résultats, en fonction du nombre de personnes à tester. Il n'y aura pas de distanciation sociale dans la salle de réunion et le port du masque sera obligatoire à tout moment sauf pour prendre la parole.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (groupe de travail 29 ou WP.29), sur les propositions d'amendements aux règlements ONU nos 0, 9, 10, 13, 39, 46, 51, 53, 55, 63, 78, 79, 90, 107, 108, 109, 116, 117, 121, 125, 141, 142, 148, 149, 152, 154, 160, 161, 162 et 163, sur la proposition d'un nouveau règlement ONU relatif aux pneumatiques cloutés, la proposition d'un nouveau RTM ONU sur la durabilité des batteries des véhicules électriques, sur la proposition d'amendements à la résolution d'ensemble R.E.5, sur la proposition d'autorisation d'élaborer un amendement n°4 au RTM ONU n°3 et la proposition d'autorisation d'élaborer un nouveau RTM ONU sur les émissions de particules des freins
 - *Présentation par la Commission*
3. Divers
 - Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs et abrogeant la directive 2014/94/UE du Parlement européen et du Conseil (AFIR) et proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) 2019/631 en ce qui concerne le renforcement des normes de performance en matière d'émissions de CO2 pour les voitures particulières neuves et les véhicules utilitaires légers neufs conformément à l'ambition accrue de l'Union en matière de climat (CO2 des véhicules)
 - *Information de la Présidence concernant l'état d'avancement*

NB: Les documents du Conseil sont disponibles sur le Portail des délégués.